

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1999>

Communiqué du Cicr sur l'utilisation des tests ADN contre des militants syndicaux

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 3 juillet 2013

Mis à jour le : mercredi 3 juillet 2013

UGTG.org

Le Comité international contre la répression (Cicr) pour la défense des droits syndicaux et politiques a, par lettre du 13 mai 2013, demandé à être reçu par Madame Christiane Taubira, ministre de la Justice, concernant la répression antisyndicale en Guadeloupe et dans l'hexagone, notamment sur les prélèvements de tests ADN imposés aux syndicalistes et dont le Comité demande la suppression.

Faute de réponse de Mme la Ministre, le Cicr s'est adressé à son Conseiller aux affaires réservées, M. Eric Lafontaine, le 11 juin 2013. Celui-ci nous a fait savoir qu'une réponse écrite nous serait adressée dans les jours prochains.

Constatant l'absence de réponse écrite, le Cicr a informé M. Eric Lafontaine qu'il se rendrait au ministère le 28 juin 2013.

Le 27 au soir le Conseiller aux affaires réservées a pris contact téléphoniquement pour réaffirmer qu'une réponse écrite était en cours et que la venue du Cicr se trouvait donc sans objet. Nous nous refusons à croire qu'il puisse s'agir d'une manœuvre dilatoire, d'autant que se poursuivent les procès contre les syndicalistes, notamment contre ceux qui refusent les tests ADN, entre autres celui de 5 militants CGT, convoqués le 5 novembre 2013 devant le tribunal correctionnel de Roanne, ainsi que les procès qui ont frappé en Guadeloupe les militants Lendo, Naejus et Dorvilius, condamnés à 1000 euros d'amende pour refus de tests ADN et Leborgne, relaxé, mais qui a vu le Procureur faire appel de sa relaxe.

Nous alertons les militants et responsables syndicaux et plus largement les citoyens attachés à la défense des libertés, en leur demandant d'affirmer l'exigence formulée par le Cicr et de nombreuses personnalités que cessent les poursuites judiciaires et la répression contre les syndicalistes qui refusent de se prêter aux tests ADN destinés à criminaliser l'action syndicale.

Nous leur demandons d'appuyer auprès de Madame la ministre de la Justice (13, place Vendôme, 75001 Paris) la demande d'audience d'une délégation du Cicr, de syndicalistes et de démocrates et la demande d'obtention d'une réponse écrite.

Paris, le 2 juillet 2013

Président :

Jean-Jacques MARIE.

Secrétaire :

Gérard BAUVERT

**Comité international contre la répression
(pour la défense des droits syndicaux et politiques)**

28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris